

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ardenne Métropole - Communauté d'Agglomération
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant inférieur à 90 000 euros HT
Référence :	26S10A
Date de mise en ligne :	Le vendredi 12 décembre 2025 à 13:10:02
Date de clôture :	Le lundi 12 janvier 2026 à 16:30:00
Titre :	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achat d'énergies
Descriptif :	L'assistant à maîtrise d'ouvrage assiste le pouvoir adjudicateur dans le recensement du besoin, le suivi et l'exécution du marché et ce qui lui est connexe en ce qui concerne l'achat d'énergies (gaz et électricité).

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[15/12/2025 à 14:48:02] Bonjour Le périmètre doit il être collecté auprès de chaque membre: collecte et validation du périmètre? ou est il possible de collecter le périmètre directement auprès du coordonnateur du groupement? Pouvez vous me confirmer que la phase 6 correspond à la passation des 1er MS? et non de tous les Marchés subséquents? Il nous est difficile d'établir un forfait cohérent sans connaître en amont la durée de chacun de vos marchés subséquents; deux MS de deux ans? ou 4 MS d'un an par exemple Quels types d'indicateurs souhaitez vous obtenir dans le cadre de la phase "effectuer des rapports de suivi"? Un outil de suivi des prix pourrait il vous convenir? Concernant la phase 4.2 de suivi demandez vous un forfait annuel ou de 4 ans, soit sur toute la durée de votre accord cadre?
--

Questions / Réponses

[17/12/2025 10:04:57] Bonjour,

Chaque membre reste responsable de son périmètre, il doit veiller au recensement de son besoin, afin de la communiquer au coordonnateur du groupement (Ardenne Métropole interlocuteur privilégié).

Comme indiqué dans la phase 6 de la DPGF, la base du chiffage se fait pour tous les marchés subséquents nécessaires à satisfaire les besoins des membres du groupement (marché subséquent d'un an à deux ans suivant les cours de la bourse).

La phase 5 correspond au suivi, il permet de suivre l'exécution financière et administrative du marché pendant sa durée.

La phase 4.2 correspond à un montant forfaitaire unique pour l'analyse et la mise en place de l'accord-cadre initial.

[15/12/2025 à 11:29:05] bonjour afin d'éditer un chiffage pouvez vous nous transmettre la liste de vos sites, nombre de PDL, segments et volumes. Ainsi que votre date de fin de fourniture. Merci

[15/12/2025 11:55:07] Bonjour,

Voici les informations que je peux vous communiquer actuellement:

- Groupement de commande actuel pour le Gaz

- o 2 lots*
- o Environ 200 PDL*
- o Volume : environ 12 500 MWh*
- o Fin de fourniture : 31/12/2026*
- o Nombre de membres : 9*

- Groupement de commande actuel pour l'électricité

- o 5 lots*
- o Environ 1700 PDL*
- o Volume : environ 18 000 MWh*
- o Fin de fourniture : 31/12/2027*
- o Nombre de membres : 24*

Service des Achats Responsables